

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 26 janvier 2023

Comité régional d'investissement en santé d'Île-de-France

**25 M€ supplémentaires pour l'initiative « Logement des soignants »
portée à 75 M€ - 1600 logements financés**

**Des exigences précisées en matière de développement durable pour les
projets d'investissement en santé**

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et la directrice générale de l'ARS Île-de-France ont présidé ce mercredi 25 janvier le premier Comité Régional pour l'Investissement en Santé (CRIS) de l'année 2023. Ce CRIS a permis de confirmer une enveloppe supplémentaire pour l'initiative « logement des soignants », de suivre le niveau des solutions de logement financées, de faire un point d'étape sur le suivi et le calendrier des projets prioritaires d'investissement sanitaires et des projets médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées et de préciser les exigences en matière de développement durable.

L'attractivité des métiers de la santé est l'une des priorités des services de l'Etat, avec un objectif de faciliter les logements pour les soignants. Une enveloppe de 25 M€ supplémentaires a été annoncée pour le dispositif « logement des soignants », en supplément des 50 M€ déjà actés lors de la présentation de la stratégie d'investissement « Ségur » de décembre 2021. Cet effort supplémentaire très significatif vise à renforcer la dynamique positive de montée en puissance de la politique impulsée avec les établissements depuis le printemps 2022 et de l'inscrire dans la durée. L'utilisation de ces crédits a été discutée en CRIS : c'est l'occasion de rappeler que ces crédits peuvent également venir en soutien des établissements médico-sociaux, projets que l'ARS peut accompagner techniquement, pour des initiatives de logements temporaires, par exemple d'internes ou de praticiens à diplômes étrangers et pour des projets de valorisation du foncier et la rénovation de logements désaffectés des établissements.

Sur cette enveloppe dédiée au logement des soignants, de nouveaux projets ont été validés avec une aide de 4 M€ supplémentaires pour les professionnels du GHT Nord 94 (Hôpitaux Saint-Maurice), du GHT Yvelines Nord (Poissy-Saint-Germain, Meulan les Mureaux et Mantes) et de l'EPS Ville-Evrard en Seine-Saint-Denis. Pour rappel, 29,7 M€ ont déjà été engagés sur l'enveloppe de 50 M€ dédiée au logement par l'ARS Île-de-France, lors des précédents CRIS.

Marc Guillaume, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a souligné « les efforts sans précédent menés par l'ARS et l'importance de l'action de l'Etat en Île-de-France afin de préserver la présence des professionnels de santé assurant l'attractivité des territoires ».

Dans un second temps, un point d'actualité sur la contractualisation de l'accompagnement des projets prioritaires dans le secteur sanitaire et médico-social a été fait :

- Pour le volet sanitaire, 16 projets correspondants à près de 370 M€ d'aides ont déjà été contractualisés; une douzaine de projets supplémentaires devraient être validés d'ici juin 2023 ;
- Pour le secteur des personnes âgées et des personnes handicapées (près de 200 M€ d'aides publiques prévues sur 2021-2024 dans la région pour les personnes âgées), le calendrier des prochaines étapes et les attendus de la part des établissements et des Conseils départementaux a été abordé, dans le cadre du partenariat pluriannuel renforcé entre l'Etat et les Conseils départementaux sur le volet Autonomie.

Enfin, l'ARS Île-de-France a détaillé les exigences qui s'appliqueront aux établissements au cours de l'instruction des projets prioritaires sanitaires et médico-sociaux sur le plan du développement durable. Ce volet est en effet crucial pour que le secteur de la santé anticipe la transition écologique, avec des projets qui entreront en service dans les prochaines années.

Amélie Verdier, directrice générale de l'ARS Île-de-France, a précisé que « L'ARS reste à l'écoute des besoins des établissements de la région pour leur permettre de développer de nouvelles solutions de logement pour le personnel soignant titulaire ».

Contacts presse

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr

www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france

@Prefet75_IDF

ARS Île-de-France

ars-idf-service-presse@ars.sante.fr